

Soutien au commerce de proximité

Rapport n° CP/2014/8

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution de deux subventions en application du dispositif d'intervention en faveur du commerce de proximité:

- 124 438,30 euros à la commune d'Alteckendorf,
- 8 534,65 euros à la commune de Saint-Pierre.

1. Création d'un commerce de proximité sur la commune d'Alteckendorf

La commune d'Alteckendorf, dans le cadre de sa politique de dynamisation du village, a décidé la création d'un ensemble de huit logements et d'un commerce de proximité de type alimentaire multiservice. La maîtrise d'ouvrage de l'ouvrage de l'opération a été déléguée par la commune à OPUS67.

Le local commercial construit sera situé en rez-de-chaussée, pour une surface de 147m², et accueillerait un commerce franchisé Vival (groupe Casino).

La gérance de ce local serait confiée à une personne habitant la commune, qui s'est engagée auprès de la mairie à tenir un commerce dans le local d'Alteckendorf, et dont le projet d'implantation a été travaillé avec l'enseigne Vival.

Le coût des travaux, proratisés par rapport à la surface dédiée au commerce, s'élève à 248 876,60 euros HT.

En application du dispositif départemental, la commune d'Alteckendorf serait susceptible de bénéficier d'une subvention départementale permettant d'atteindre 50% de financement public. Ainsi, le montant maximum de l'aide départementale qui pourrait être accordée à la commune au titre de ce projet serait de 124 438,30 euros, sous réserve de la non obtention d'autres crédits publics par ailleurs.

Coût du projet (HT)	Taux d'aide publique maximum	Subvention départementale
248 876,60 €	50%	124 438,30 €

2. Maintien d'un commerce de proximité sur la commune de Saint-Pierre

En 1979, la commune de Saint-Pierre a construit, avec le soutien du Département et de bénévoles, un local commercial loué à un artisan boulanger pour la tenue d'une épicerie-boulangerie.

Afin de permettre le maintien de cette activité dans le village, la commune souhaite moderniser le bâtiment afin de le rendre conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Le montant des travaux s'élève à 17 069,50 euros HT.

En application du dispositif départemental, la commune de Saint-Pierre serait susceptible de bénéficier d'une subvention départementale permettant d'atteindre 50% de financement public. Ainsi, le montant de l'aide départementale qui pourrait être accordée à la commune au titre de ce projet serait de :

Coût du projet (HT)	Taux d'aide publique maximum	Subvention départementale
17 069,50 €	50%	8 534,65 €

En cas d'accord avec les propositions ci-dessus, les crédits nécessaires seraient imputés comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37119	204-204142-91	200 000,00 €	200 000,00 €	132 972,95 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général décide d'attribuer, en application du dispositif départemental en faveur du commerce de proximité :

- une subvention d'un montant maximum de 124 438,30 euros à la commune d'Alteckendorf,
- une subvention d'un montant maximum de 8 534,65 euros à la commune de Saint-Pierre.

Par ailleurs, la commission permanente approuve les conventions correspondantes et autorise le Président du Conseil Général à les signer.

Strasbourg, le 20/12/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL